

NOTE DE PRESENTATION DU BUDGET ANNEXE RESTAURATION SCOLAIRE

1. Budget annexe de la restauration scolaire

Concernant le volet de la restauration collective, il s'agit de la participation au budget annexe « Restauration collective ». Cette action couvre 19 cantines scolaires ainsi que 7 accueils de loisirs sans hébergement (ALSH), répartis sur 22 communes du territoire, pour un volume total de 146 000 repas servis.

Le déséquilibre entre le coût du repas livré et le tarif du repas moyen facturé sera compensé par une subvention d'équilibre du budget général et une augmentation des tarifs aux usagers de 0.10 € par repas à compter du 1er janvier 2026.

À ce jour, plusieurs éléments complémentaires sont à prendre en compte concernant le BP 2026 :

Le tarif du repas acheté auprès du GIP diminue, passant de 5,08 € TTC en 2025 à 4,66 € TTC en 2026, soit une économie prévisionnelle de 62 160 € liée notamment à une baisse de 8 % des dépenses de personnel au sein du GIP ;

La régularisation du GIP relative au volume des repas réellement consommés en 2025 s'élève à 23 952 € ;

L'excédent de fonctionnement 2025, d'un montant de 17 606 €, a été automatiquement affecté en section d'investissement ;

L'optimisation de la réorganisation des tournées de livraison produit désormais ses effets sur une année complète.

La subvention d'équilibre du budget général vers celui de la restauration sera de 299 588.38 € pour 2026 soit une diminution estimée à 42 500€ par rapport à 2025..

Des propositions sur les solutions pour parfaire l'équilibre financier du budget restauration seront à nouveaux évoquées aux communes concernées par le service pour le prochain budget 2027.